



mesdemarches.eurelien.fr

**Faire votre demande
d'agrément d'assistant.e
maternelle**
c'est désormais possible en ligne !

LE DÉPARTEMENT,
À VOS CÔTÉS,
TOUS LES JOURS



**Eure-
et-Loir**
LE DÉPARTEMENT

FAIRE VOTRE DEMANDE D'AGRÈMENT ASSISTANT.E MATERNEL.LE

Pour exercer le métier d'assistant.e maternel.le agré.e, vous devez obtenir un agrément. Vous devez faire cette demande auprès des services du Département. Le Département, à l'issue de l'agrément, organise et finance votre formation. Vous pouvez exercer à domicile ou au sein d'une maison d'assistant.e.s maternel.le.s. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans, renouvelable.



Depuis le 22 novembre, en Eure-et-Loir, l'obtention ou le renouvellement d'un agrément pour devenir assistant.e maternel.le peut se faire en ligne sur mesdemarches.eurelien.fr. Le site mesdemarches.eurelien.fr permet également de stocker des documents importants dans un espace dédié sécurisé.



COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Depuis mon ordinateur, ma tablette ou mon smartphone, je vais sur le site :
➔ mesdemarches.eurelien.fr
2. J'accède au service en m'identifiant avec FranceConnect ou en créant simplement mon compte.
3. Je complète ma demande en ligne.
4. Je transmets les pièces justificatives demandées.
5. Je suis informé.e en temps réel par mail et sur mon espace personnel de l'avancée de mon dossier.